



MAIRIE DE SAINTE-HELENE-BONDEVILLE

REFUS D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier
Demande déposée le 23/07/2025		N° PC 76587 25 00008
Affichée le 23/07/2025		
Par :	Madame Stéphanie DE VAUMAS	Destination : habitation
Demeurant :	3, Rue Alexandre Leplay 76400 SAINTE-HELENE-BONDEVILLE	
Pour :	Transformation d'une ancienne étable en habitation.	
Sur un terrain sis :	3, Rue Alexandre Leplay	

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE HELENE BONDEVILLE

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,
VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 18/12/2019, modifié les 05/04/2022, 14/12/2023 et 23/06/2025, révision allégée approuvée le 12/12/2022,
VU le règlement y afférent et notamment celui de la zone A,
VU la demande de permis de construire susvisée et le projet qui l'accompagne,

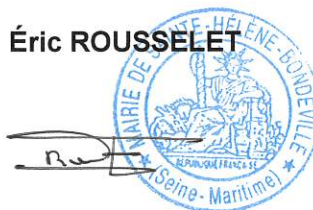
CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal dispose que sont autorisés les changements de destination des bâtiments en zone A, s'ils ont été identifiés au règlement graphique en application de l'article L 151-13 du code de l'urbanisme,
CONSIDERANT que le bâtiment en cause n'a pas été identifié au titre de l'article L 151-13 du code de l'urbanisme,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Le présent permis de construire est refusé.

SAINTE-HELENE-BONDEVILLE, le 01/09/2025
Le Maire

Éric ROUSSELET



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.